



L'ACTUALITÉ

REP PMCB : PARUTION DU CAHIER DES CHARGES DES ÉCO-ORGANISMES

La publication de l'arrêté définissant le cahier des charges des éco-organismes est une étape importante dans la mise en place de la REP Bâtiment mais, pour la CAPEB, elle est trop tardive pour envisager de tenir l'échéance du 1^{er} janvier 2023.

L'arrêté précisant le cahier des charges des éco-organismes est le point de départ à l'organisation territoriale de la future REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

On rappellera ici que les éco-organismes sont un pivot essentiel du dispositif puisque c'est à eux que les producteurs de produits et matériaux transfèrent leurs obligations en termes de financement de la fin de vie de leurs productions en versant une écocontribution à ces organismes.

L'arrêté définit les missions, le périmètre et les règles de répartition des obligations auxquelles les éco-organismes sont tenus. Il prévoit que si plusieurs éco-organismes sont agréés pour une même catégorie de produits, alors un organisme coordonnateur doit être agréé.

La CAPEB avait demandé que celui-ci dispose d'un rôle transversal plus important et qu'il supervise les études demandées aux éco-organismes, notamment celles portant sur le seuil (en volume de déchets) à partir duquel la reprise sans frais des déchets sera réalisée sur le chantier. Nous avons été entendus en partie sur ce point.

S'agissant de la déconstruction sélective des bâtiments (qui fera aussi l'objet d'études), la CAPEB avait demandé que les entreprises

et les organisations professionnelles qui les représentent soient consultées avant la diffusion des plans d'actions car ce sont elles qui réalisent les déconstructions sélectives sur les chantiers. Mais le texte n'a pas été modifié en ce sens.

4 ans

sont prévus pour que le dispositif de collecte soit opérationnel.

Le cahier des charges impose par ailleurs une obligation de disposer de zones de réemploi sur les points de reprise des déchets de PMCB, et précise leur fonctionnement.

Le texte évoque également le développement de l'écoconception des PMCB et intègre des objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets qui en sont issus sur la durée de l'agrément.

L'arrêté impose par ailleurs aux éco-organismes de s'assurer que les opérateurs auxquels ils recourent gèrent correctement les déchets qui leur sont confiés au titre de la filière, et ceci jusqu'à leur stade ultime.

Le nouveau cahier des charges des éco-organismes revoit par ailleurs la composition

initialement envisagée de leurs comités techniques opérationnels (CTO) en y ajoutant des représentants du secteur de la déconstruction et de la démolition des bâtiments ainsi que des représentants des collectivités locales. Ces CTO seront des instances de dialogue entre les éco-organismes et les représentants des opérateurs de gestion des déchets issus de PMCB, des utilisateurs professionnels de PMCB, des acteurs du réemploi et de la réutilisation et des industries consommatrices de matières premières issues du recyclage.

Il est prévu également que les éco-organismes assurent des actions d'information et de sensibilisation. La CAPEB s'en félicite car, de toute évidence, les entreprises artisanales du bâtiment auront besoin d'une information claire et répétée, au moins pendant les trois premières années de la mise en place de la REP. En revanche, une fois que tout sera mis en place, une communication plus légère devrait pouvoir être envisagée. C'est pourquoi la CAPEB a milité pour qu'une partie du financement prévu (2 %/an du montant des contributions, ce qui est tout à fait considérable) soit réaffectée à d'autres actions à partir de la 4^e année de fonctionnement.

(Suite p. 4)

SOCIAL

LES CPPNI DU 30 JUIN, UNE OCCASION D’AFFIRMER LE POIDS DES TPE DU BÂTIMENT

Le 30 juin dernier se sont réunies les deux Commission Paritaire Permanente de Négociation et d’Interprétation (CPPNI) du bâtiment qui portent l’une sur le champ des entreprises du bâtiment comptant jusqu’à dix salariés et l’autre sur celui des entreprises employant plus de dix salariés.

À cette occasion, la CAPEB a présenté des indicateurs liés à l’emploi dans ces deux branches, comme le prévoit l’accord paritaire du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l’emploi.

Les chiffres que la CAPEB a dévoilés lors de ces réunions démontrent le dynamisme des entreprises du bâtiment comptant jusqu’à dix salariés tant en termes d’emplois que d’apprentissage et d’intégration de tous les publics, jeunes et femmes en particulier.

Les chiffres révèlent également que la croissance de ces entreprises est continue,

malgré le contexte inédit, tant en termes d’activité que d’emplois et de formation. Elles réalisent ainsi quasiment la moitié du chiffre d’affaires du bâtiment, emploient presque la moitié des actifs du bâtiment et affichent une progression du nombre de leurs salariés comme de leurs apprentis (près de 20 % de plus en un an).

Ainsi, les entreprises du bâtiment employant jusqu’à dix salariés constituent une catégorie d’entreprises dynamique, résolument tournée vers le progrès social. Ces chiffres confirment que le champ des entreprises du



bâtiment employant jusqu’à dix salariés est incontournable dans le secteur économique du bâtiment.

La CAPEB a relevé à l’occasion de ces CPPNI, que les TPE qui emploient de 10 à 20 salariés, ajoutées à celles qui en emploient jusqu’à 10, constituent la quasi-totalité des forces vives du bâtiment. Les indicateurs démontrent qu’ensemble, ces deux segments d’entreprises représentent 99 % des entreprises du bâtiment, emploient 62 % des salariés et réalisent 60 % du chiffre d’affaires !

MÉTIERS

→ L’UNA SERRURERIE MÉTALLERIE FAIT LE TOUR DE SES DOSSIERS

Vendredi 1^{er} juillet, le Président Bruno Hatton a réuni les conseillers professionnels de l’UNA Serrurerie Métallerie pour un état des lieux des dossiers en cours.

Ensemble, ils sont revenus sur la future dénomination de l’UNA qui vise à intégrer les produits verriers, jusqu’alors rattachés à l’UNA Peinture Vitrierie Revêtements. L’évolution des métiers conduit à constater que ces activités ne sont plus jamais assurées par les peintres mais le sont généralement par les métalliers. L’UNA devrait donc s’intituler désormais UNA Serrurerie Métallerie et Produits Verriers.

Bruno Hatton et ses conseillers ont ensuite réfléchi aux sujets qu’ils pourraient développer dans le cadre de webinaires puis ils ont abordé l’hypothèse de participer à des actions caritatives.

L’IRIS-ST est intervenu pour présenter le mémo « Gestion des déchets » ainsi que pour faire le



point sur les travaux en cours en vue d’élaborer un deuxième guide de choix qui porte, cette-fois, sur les aspirateurs adaptés aux activités de serrurerie métallerie.

Au titre des questions relatives aux compétences et à la formation, l’UNA est revenue sur le CQP Fabricant Installateur d’ouvrages métalliques du bâtiment et son déploiement, sur les travaux de rénovation du CAP et du Titre Professionnel Menuisier Aluminium et la mention complémentaire Serrurier. Il a également été question du projet de fusion

des CQP ‘conducteur de travaux en métallerie’ et ‘conducteur de travaux en menuiserie de bâtiment et d’agencement’.

Un projet de partenariat avec Dierre France a été examiné puis l’UNA s’est penchée sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Toulouse, affinant son programme et définissant l’utilisation des agoras par les partenaires de la profession.

S’agissant des dossiers techniques, il a été question du MOOC de l’AQC sur les principaux risques pour les menuiseries, du groupe de travail sur les éléments rapportés en façade, et de la révision des textes réglementaires sur les garde-corps d’une part et sur les fenêtres et portes extérieures d’autre part.

LOBBYING

→ POSTES CLÉS À L’ASSEMBLÉE NATIONALE : DES INTERLOCUTEURS CONNUS

Les élections aux postes clés de l’Assemblée nationale sont maintenant terminées et les travaux vont pouvoir commencer. Il n’aura échappé à personne que c’est une femme, Yaël Braun-Pivet, qui présidera l’Assemblée nationale pour la première fois.

C’est aussi une femme, Fadila Khattabi, qui est reconduite à la présidence de la Commission des Affaires sociales. Le Président Repon



avait eu l’occasion de la rencontrer au sujet de la mesure de la représentativité patronale. Elle avait alors estimé que le moment n’était pas opportun de modifier les règles de la représentativité compte tenu des échéances électorales. Celles-ci étant passées, sans doute ce moment est-il maintenant venu. Nous reverrons donc Mme Khattabi dans cette perspective. Outre l’importante Commission des Finances

qui sera présidée par Eric Coquerel, député de Seine St Denis, il est à noter que la Commission des Affaires économiques a été confiée à Guillaume Kasbarian, député d’Eure et Loir tandis que Jean-Marc Zulesi, député des Bouches-du-Rhône, se voit élu à la présidence de la commission du développement durable et de l’aménagement du territoire. Deux parlementaires avec lesquels nous avons déjà eu plusieurs occasions d’échanger.



ÉCONOMIE

→ PRIX : SAINT-GOBAIN A CONFIRMÉ SES ENGAGEMENTS

En avril dernier, la CAPEB avait mobilisé l'ensemble de ses partenaires industriels, fabricants et distributeurs, pour les associer à une démarche de solidarité économique avec les entreprises.

Saint-Gobain avait répondu favorablement en prenant une série d'engagements pour l'ensemble de ses négoce. ([revoir ici notre actualité d'avril à ce sujet](#)).

En fin de semaine dernière, le vice-président de la CAPEB en charge des questions

économiques a pu échanger avec un responsable de Saint-Gobain Distribution. Celui-ci a indiqué que, sur décision du Président de Saint-Gobain Distribution, tous les engagements pris début avril pour trois mois seront prolongés jusqu'à la fin du mois

d'octobre. Pour mémoire, ces engagements sont notamment d'assurer la validité des devis pour un mois et d'appliquer les hausses de prix uniquement le premier de chaque mois. [Voir ici le courrier d'engagement de Saint-Gobain Distribution France.](#)

FORMATION

→ APPRENTISSAGE : LE TOUR DE VIS PRÉCONISÉ PAR LA COUR DES COMPTES EST SUIVI D'EFFET IMMÉDIAT

Quand la Cour des Comptes a des griefs, elle n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat. Son dernier rapport sur le financement de la réforme de la formation professionnelle de 2018 n'échappe pas à cette habitude.

La Cour dénonce une réforme non financée qui aboutit 4 ans plus tard à un déficit structurel de l'opérateur France Compétences. Selon les sages de la Cour des Comptes, le déficit structurel de France Compétences pourrait atteindre 5,9 milliards cette année. Ils préconisent donc une série de mesures pour rééquilibrer les comptes.

Sans sourciller, la Cour recommande de supprimer les exonérations de taxe d'apprentissage et les aides à l'apprentissage qui viennent d'être reconduites par décret jusqu'à la fin de l'année et que nous voudrions voir prolongées au-delà du 31 décembre prochain pour les TPE et PME.

La Cour considère également que les coûts-contracts ont été surévalués et sont, en général, 15 ou 20 % supérieurs aux frais réels.

Elle préconise donc une petite coupe de printemps... Et ses recommandations n'ont pas tardé à être suivies d'effet puisque le Conseil d'administration de France Compétences, réuni le 30 juin, a voté la révision à la baisse d'environ 10 % de l'enveloppe globale dédiée au cofinancement des contrats d'apprentissage par les coûts-contracts, baisse qui interviendra en deux temps : 5 % en septembre 2022 et 5 % en avril 2023. L'U2P s'est opposée à cette délibération tout comme la CGT et Régions de France mais l'État, le Medef, la CPME, la CFTD et la CFTC ont voté pour de sorte qu'elle a été adoptée. On soulignera que cette baisse porte sur la globalité de l'enveloppe, ce qui n'exclut pas des modulations selon les certifications. Les CPNE conjointes du BTP traiteront de cette question lors de leur réunion du 11 juillet.

Pour sa part, l'U2P a proposé plusieurs dispositions en faveur d'un rééquilibrage du financement de l'apprentissage, suggérant ainsi d'exclure du champ des aides à l'apprentissage les entreprises de plus de 250 salariés, de faire en sorte que les secteurs qui aujourd'hui embauchent des apprentis mais ne contribuent pas à l'apprentissage, participent à son financement, de réduire les coûts contrats pour les établissements publics bénéficiant déjà de financements de l'État et enfin, d'accepter que l'État contribue aussi à ce dispositif de formation initiale au même titre qu'il co-finance les formations sous statut scolaire, d'autant plus que l'augmentation du nombre d'apprentis s'est traduite par une baisse des effectifs dans les lycées et dans l'enseignement supérieur.



GOVERNEMENT

→ UNE MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX PME ET À L'ARTISANAT SORT DU REMANIEMENT

Le remaniement ministériel annoncé ce lundi matin aboutit à un Gouvernement constitué de 16 ministres, 15 ministres délégués et 10 secrétaires d'État.

Comme nous le souhaitions, ce nouveau Gouvernement comprendra un ministère délégué aux PME, au commerce, à l'artisanat et au tourisme qui est confié à Olivia Grégoire, députée de la 12^e circonscription électorale de Paris, ex Secrétaire d'État chargée de l'économie sociale et solidaire dans le Gouvernement Castex puis porte-parole du Gouvernement Borne depuis le 20 mai. Sciences Po Paris en communication, Essec marketing, puis Directrice du Développement durable à Saint-Gobain, elle avait créé (puis l'a dissout après son élection) son propre cabinet en stratégie et communication Olicare, spécialisé dans le suivi des TPE et PME et sur les sujets liés au numérique et à la santé. Elle a aussi été responsable du groupe de travail LREM sur les TPE/PME, Présidente de la Commission en charge du projet de loi Pacte.



Autre nomination à relever, celle de Christophe Béchu qui remplace Amélie de Monchalin au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Le nouveau venu est Maire d'Angers et connaît bien la CAPEB du Maine et Loire. Deux Secrétaires d'État lui sont rattachées - Bérangère Couillard, chargée de l'écologie et Dominique Faure, chargée de la Ruralité - ainsi que deux ministres délégués : Clément Beaune aux transports et Olivier Klein,

Président de l'ANRU et Maire de Clichy-sous-Bois, à la Ville et au Logement, champ qui disposera donc aussi d'un portefeuille ministériel comme nous le souhaitions.

Aux côtés du ministre du travail Olivier Dussopt s'ajoute une ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean.

Enfin, relevons aussi la nomination de François Braun, médecin urgentiste, à la santé et à la prévention, en remplacement de Brigitte Bourguignon battue aux législatives, tandis que Jean-Christophe Combe, ancien Directeur de la Croix-Rouge, devient ministre des Solidarités de l'autonomie et des personnes handicapées et remplace Damien Abad, le ministère délégué aux personnes handicapées étant confié à Geneviève Darrieussecq, députée des Landes.



BATIMAT

Comme à chaque édition, le Mondial du Bâtiment organise cette année son concours des Awards de l'innovation qui récompensent les solutions les plus innovantes présentées par les exposants lors du salon. Le Président a participé ce lundi au grand jury des Awards qui seront remis à Batimat.

27 lauréats ont été ainsi distingués dans les domaines de la construction tech, de la formation et des services, du génie climatique, du gros œuvre, des aménagements intérieurs, du matériel de chantier, des menuiseries et fermetures et enfin de la salle de bains.

FFB

Le Président et le Secrétaire général de la CAPEB ont rencontré lundi leurs homologues de la FFB à la demande d'Olivier Salleron. Il s'agissait de faire un point sur les relations entre les deux organisations et d'évoquer leur positionnement au regard des sujets d'actualité et notamment des prochaines Assises du BTP, mais également le CCCA-BTP dont la Fédération a pris la présidence ce mardi, ainsi que l'organisation du dialogue social dans le Bâtiment (CPPNI, conventions collectives, accords, etc).

CESE

Le Président de la CAPEB participait mardi et mercredi à un séminaire organisé pour les Présidents de groupe et les membres du bureau du CESE dans l'objectif de réfléchir à l'évolution et au rôle de l'institution.

U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi après-midi. Outre l'examen d'un projet de convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur le développement du CPF pour répondre aux besoins de compétences des entreprises, le Conseil National a commenté l'élection à la présidence et la nouvelle composition du bureau de l'Assemblée nationale ainsi que le projet de loi relatif aux mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le Conseil National a également examiné le compte rendu des travaux des commissions Education, Affaires sociales et Économie de l'U2P. Par ailleurs, le Président a accueilli jeudi matin Antoine Foucher, l'ancien Directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, alors Ministre du Travail, pour préparer le séminaire que l'U2P entend tenir à la rentrée.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral a pu faire le tour des actualités ce jeudi. Il est revenu sur le séminaire du Conseil d'administration le 24 juin qui était consacré au lancement et à la mise en œuvre du Plan de transformation CAP CAPEB, sur le projet de mandature de CMA France, et sur la préparation de la rentrée en termes de communication notamment.

VŒUX D'ÉTÉ

Les confinements et autres restrictions sanitaires qui se sont succédés ces deux dernières années



n'ont pas permis à la CAPEB de convier les représentants du monde politique, économique et institutionnel comme elle le fait depuis des années en janvier. C'est donc non sans humour mais avec la même détermination que la CAPEB a organisé des « vœux d'été » ce jeudi 7 juillet.

Une occasion de rappeler à tous ce que représente la CAPEB, ses combats et ses succès, en particulier ceux accumulés depuis deux ans, mais également ses projets et ses défis immédiats et à court terme. En début de semaine, le Président Jean-Christophe Repon avait enregistré une vidéo pour diffuser sur les réseaux sociaux un message d'optimisme à tous les adhérents et à l'ensemble des entreprises artisanales du bâtiment, leur donnant rendez-vous à la rentrée pour les JPC de Toulouse ([la voir ici](#)).

RÉSEAU

Le Président avait prévu de conclure cette semaine syndicale en Gironde où la CAPEB célébrait ses 50 ans et tenait son assemblée générale.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

L'arrêté va dans ce sens puisqu'il précise que les éco-organismes devront réaliser, avant le 30 juin 2025, un bilan de l'efficacité des campagnes d'information et de sensibilisation et formuler des propositions d'évolution concernant les contenus, la méthode et, le cas échéant, le montant minimal d'écocontributions méritant d'être consacré à ces actions.

Reste deux points bloquants sur lesquels la CAPEB avait attiré l'attention dans sa contribution à l'élaboration du cahier des charges. Il s'agit d'abord du délai entre la publication des barèmes (lors de l'agrément des éco-organismes) et la date à partir de laquelle tous les prix des PMCB seront augmentés du montant de l'écocontribution. En effet, la parution tardive de cet arrêté repousse d'autant l'agrément des éco-organismes et donc la publication des barèmes des éco contributions. Or les entreprises de bâtiment doivent avoir cette information le plus tôt possible afin de la prendre en compte dans leur devis. Toutes les entreprises ont actuellement des carnets de

commandes bien remplis, ce qui entraîne des délais d'intervention allongés. Ainsi, un devis établi aujourd'hui a de fortes chances de se concrétiser dans plusieurs mois. Pour éviter que les entreprises soient obligées de s'acquitter des différentes écocontributions sans avoir pu intégrer ce surcoût dans les devis, un délai plus important aurait été nécessaire entre la publication des barèmes et la date d'entrée en vigueur du paiement de l'écocontribution. Nous ne pouvons, à ce stade, que déplorer de ne pas avoir été entendus sur ce point si important ! Raison pour laquelle, la CAPEB, qui partage les objectifs poursuivis par la REP bâtiment, demande néanmoins un report de sa mise en œuvre.

La CAPEB avait par ailleurs alerté sur la nécessité d'assurer une homogénéité et une cohérence dans le déploiement du maillage territorial des points de collecte. Le texte prévoit que 50 % des installations de reprise des déchets devront être contractualisées au 31 décembre 2024 puis 100 % au 31 décembre 2026.

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE DANS LA MANCHE

Lors de sa réunion du 5 juillet, le conseil d'administration de la CAPEB de la Manche a élu Sandrine Mesnil à sa présidence. Elle succède ainsi à Daniel Lechaplain qui avait été élu en 2011.

Sandrine Mesnil est conjointe collaboratrice au sein de l'entreprise de menuiserie Option Bois dirigée par son mari et située à Ponthebert. Toutes nos félicitations !

